



Adresse de mon ex conjoint

Par **Black one**, le **14/08/2016** à **14:49**

Bonjour,

Je suis séparé de mon ex depuis 2010 dont nous avons eu une enfant. Chacun a fait sa route depuis. Des notre séparation j'ai quitté le département je suis allé m'installer loin pour pouvoir tourner la page. J'ai essayé de garder le contacte pour avoir des nouvelles de l'enfant mais je me suis rendu vite compte que elle aussi a quitté le département comme moi. Ne sachant pas ou elle est installer avec le petit j'ai fini par baisser le bras.

En octobre 2015 la CAF m'envoie une lettre de recouvrement des créances alimentaire d'un jugement de mai 2011 dont j'ai accepté de régulariser et verser la pension alimentaire en cours c'est en ce moment que j'ai su dans quel département elle réside avec le petit. J'ai donc décidé de saisir le JAF pour mes droits de garde et de visite mais celui ci me demande de fournir l'adresse de mon ex. Je m'adresse a la CAF pour me fournir son adresse plusieurs fois je suis resté sans réponse. Au mois de mai 2016 j'adresse une lettre recommander avec avis de réception a la CAF jusqu'à ce jour je suis sans réponse.

Comment faire pour obtenir l'adresse de mon ex conjoint afin de saisir le JAF pour que j'aie le droit de garde et de visite de mon fils ?

Je précise que le précédent jugement j'ai le droit de garde et de visite mais mon ex conjoint ne l'as jamais respecté depuis notre séparation mon fils a treize ans aujourd'hui et je ne l'ai jamais vu depuis la séparation. Que puis-je réclamer auprès du juge de ce non respect de jugement ?

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **14/08/2016** à **17:20**

Bonjour,

Je pense que le juge peut obtenir de la caf ou autre organisme l'adresse de votre ex.

Par **Tisuisse**, le **15/08/2016** à **08:07**

Bonjour,

Pour les droits de visite qui vous sont accordés, vous demandez à un huissier de justice de faire le nécessaire pour retrouver la maman et votre fils et vous déposer plainte contre votre ex pour "non présentation d'enfant".